gasins *A la Ville de Roubaix* ; vous ne regretterez certes pas votre démarche.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de M. Prouvost-Screpel fils, fabricant, Jean Ingelaere, 38 ans, rue Descartes, fort Sion, a été blessé à la jambe droite par la bascule de son métier. Douze jours de repos. Docteur Lepers. — Un ouvrier du service de l'ébouage de la Ville, J.-B. Desir, 26 ans, rue du Caire, cour Lernoult, a eu l'annulaire droit écrasé par une poubelle. Huit jours de repos. Docteur Dispa. — Un facteur mixte de la gare de Roubaix-Wattrelos, Jean Saget, 54 ans, s'est fait des contusions au cou et à la tête en tombant. Huit jours de repos. Docteur Leflat. — A la filature de MM. Mulliez frères, une étirageuse, Julienne Verhelst, 25 ans, rue Meyerbeer, cour Leblanc-Mullez, a eu le pouce gauche comprimé par les organes de son métier. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Picquet. — Deux ouvriers de la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, ont été blessés pendant leur travail. Ce sont : J.-B. Devos, dégraisseur, 74 ans, rue des Ogiers, à Croix, qui s'est blessé à la cuisse et à la hanche droites en tombant dans un égout, et Emile Tiberghien, apprêteur, 15 ans, rue de l'Industrie, à Wattrelos, qui s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche en tombant. Quinze jours de repos à chacun des blessés. Docteur Lepers.

Un serrurier de M. Henri Pelloni, fumiste, David Debresse, 22 ans, rue Decrème, s'est blessé au poignet droit en tombant. Dix jours de repos. Docteur Dispa. — Au peignage de M. Léon Allart et Cie, un soigneur, Jules Watteau, 18 ans, Grande Rue, a eu la main droite comprimée par les organes de son métier. Dix jours de repos. Docteur Debuchy. — Un trieur de laines de M. Paul Delmasure, négociant, Henri Lebrecht, 34 ans, boulevard de Metz, s'est blessé au coude gauche en heurtant contre son métier. Dix jours de repos. Docteur Ballenghien. — A la filature de Mme veuve Mille et fils, une bacleuse, Julienne Asseunaine, 14 ans, rue du Tilleul, a été blessée au pouce droit par la roue du chariot de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Debuchy. — Une lambrocheuse de l'atelier de M. Wibaux Florin, fabricant, Françoise Brait, 18 ans, rue de la Vigne, cour Bonte, a eu la main gauche comprimée par les organes de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Picquet.

AU BON MARCHÉ. — On connaît le joli magasin *Au Bon Marché*, 182, rue d'Inkermann. La propriétaire, Mlle Sylvie Lepoutre, qui a l'intention de se retirer des affaires, vend au rabais à partir de ce jour, à l'occasion du Nouvel-An, tous ses articles nouveautés. Il y a, pour dames et jeunes filles, de gracieux chapeaux à partir de *1 franc*, et les modèles sont vendus moitié prix. Le rayon des fourrures est aussi admirablement assorti. Il s'y trouve d'excellentes occasions.

Ce coquet magasin, qui a 22 ans d'existence, qui a toujours eu et qui a encore une vogue énorme, est à céder à de bonnes conditions.

DÉVALISEURS DE CLAPIERS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un inconnu a volé deux lapins dans le clapier de M. J.-B. Dubois, cabaretier, rue de M... L'importance du méfait est évaluée à la somme de six francs.

LE REPOS DU DIMANCHE. — *Service des pharmacies.* — Dimanche, 27 décembre, pharmaciens de garde : Quartier du Centre, M. Richard, Place de la Liberté ; quartier de la Gare, M. Delebar, rue d'Alsace.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRÊT DU COUCHAGE. — Dons reçus : De M. Hector Desfontaines, 76 kilos, haricots ; Mme Vve Henneuse, vieux vêtements et chaussures ; MM. I. Holden et fils, 56 kilos, vieux cuir.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — L'assemblée générale annuelle aura lieu aujourd'hui dimanche, à trois heures précises, salle Delespierre, 63, rue de Lannoy. Le Comité de Roubaix fait un pressant appel aux sociétaires pour qu'ils y assistent. Des communications de la plus haute importance leur seront faites. La réunion commencera à trois heures et demie précises. De trois heures à trois heures et demie, remise des cartes d'identité nécessaires pour les votes. Situation actuelle : 212 sociétaires. Les sociétaires faisant partie du groupe de l'Epeule sont informés que la recette a lieu café Deschamps, place d'Amiens.

UNE HEUREUSE INNOVATION. — Nous apprenons qu'une agence de transports rapides, par bicyclettes, vient d'être créée à Roubaix ; voilà qui n'est pas banal ; cette nouvelle sera accueillie avec faveur par nos concitoyens, toujours amis du progrès ; cette innovation, toute moderne, rendra, sans nul doute, de grands services à la population roubaisienne.

Désormais, lorsque vous aurez une course pressée à faire, un colis à faire parvenir vivement à destination, ou à faire prendre, à très bref délai, il vous suffira de demander le téléphone 1011, ou de vous adresser aux bureaux : 2, rue de Lille ; 5 bis, Contour Saint-Martin, ou 100, rue de la Gare, pour obtenir immédiatement satisfaction.

Le prix de la course pour Roubaix est de 30 centimes, de 60 centimes pour Tourcoing et de 1 fr. 20 pour Lille. Des conditions spéciales sont accordées aux abonnés ; ceux-ci sont déjà très nombreux.

A l'occasion de la nouvelle année, la maison, — qui à juste titre, s'intitule *l'Eclair*, — organise une tournée spéciale pour la distribution des cartes de visite.

Ce travail, qui sera fait rapidement, et surtout très sérieusement, sera exécuté à des prix extrêmement avantageux.

On le voit, nos concitoyens ont tout intérêt à s'adresser à *l'Eclair*, dont l'intervention leur évitera des retards préjudiciables, ou des déplacements coûteux.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de Mathilde Cheval, née Eléonore Capart, décédée à Roubaix, le 26 décembre, à l'âge de 70 ans. — Ses funérailles auront lieu à Roubaix, le mardi 29 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Assemblée, 34, rue du Curé, Roubaix. 45035d

AU CŒUR D'OR, 19, Grande-Rue (face à la Place de la Liberté) **A l'occasion du Nouvel An, ouverture d'un magasin spécial de garnitures de cheminée. — Vente-réclame de régulateurs.** *Spécialité de Bijoux. Titre fixe.* 45953

Pensionnat St-Charles, Lannoy *(V. aux annonces).* 45341

Pianos Erard, Pleyel et de toutes marques, Cousart, rue du Vieil-Abreuvoir, 3, Roubaix. 45979

CROIX

L'ARBRE DE NOEL à l'école maternelle libre de la rue ... a effeuillé ses faveurs vendredi aux 250 enfants qui fréquentent ces classes. Grâce au concours dévoué et généreux de plusieurs jeunes filles du quartier, l'arbre avait magnifiquement paré et doté de mille bonnes choses. Des chants et compliments de circonstance ont rendu très agréable cette fête préparée avec une sollicitude éclairée par Mme Desbonnet.

LE ROLE des droits d'épreuve d'appareils à vapeur (3e trimestre) est mis en recouvrement.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Julien Vanderlinden, 36 ans, chauffeur à l'usine à gaz, demeurant rue de Lille, s'est blessé à l'épaule en levant un crochet. Huit jours de repos. Docteur Delannoy.

WASQUEHAL

LE COMITÉ DE L'*UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE* nous prie de rappeler aux électeurs qu'il est de toute nécessité pour eux de vérifier leur inscription sur les listes électorales. Tous ceux qui auraient besoin d'un renseignement — les nouveaux électeurs surtout — sont priés de s'adresser au siège du Comité, Café Détailleur.

LANNOY

FLERS-BOURG

DES MALFAITEURS se sont introduits dans la nuit de vendredi à samedi dans un cabaret inhabité situé rue de Roubaix, *Au Moulin Delmar*, et y ont dérobé une double pompe à bière et les tuyaux en plomb. Le montant du vol s'élève à une soixantaine de francs. En dernier lieu, ce cabaret était occupé par M. Vankortenborch. Plainte a été déposée à la police.

TOUFFLERS

LA CLASSE 1903. — La liste des conscrits a été définitivement arrêtée samedi soir. Quinze jeunes gens devront participer au prochain tirage au sort.

LYS

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS. — Il a été procédé, samedi soir, à cinq heures, à la Mairie, à des adjudications pour le pain et le charbon à fournir au Bureau de bienfaisance, durant l'année 1904, ainsi que pour la quantité de charbon nécessaire aux écoles et à la Mairie. La somme prévue pour cette dernière fourniture, est de 500 francs. Pour les indigents, les sommes prévues sont de : 1° pour le pain, 2.500 fr. ; 2° pour le charbon, 1.000 francs.

Fournitures pour le Bureau de bienfaisance. — Pain : Deux soumissionnaires : MM. Gossart et Six-Parsy, de Lys, qui font chacun un rabais de 0.06 centimes par kilo sur le prix de la taxe officieuse de Lille. Conformément aux règlements, en pareille circonstance, M. Poissonnier, adjoint au maire, qui préside, fait procéder à un tirage au sort, qui favorise M. Six-Parsy. Ce dernier est donc adjudicataire. — Fournitures de charbon : Il y a trois soumissionnaires : M. Eug. Verdier, à Lys, est déclaré adjudicataire pour le Bureau de bienfaisance, au prix de 20 francs la tonne ; pour les écoles et la Mairie, à raison de 20 fr. 30 la tonne.

ANSTAING

LA LISTE DES CONSCRITS, pour le recrutement de la classe 1903 a été arrêtée samedi soir, avec dix inscriptions.

ASCQ

RÉSULTATS D'ADJUDICATION. — Avant-hier, à 5 heures du soir, il a été procédé, en présence des administrateurs du Bureau de bienfaisance et du Receveur municipal à l'adjudication des fournitures nécessaires à cet établissement pendant l'année 1904. Ont été déclarés adjudicataires : Pour le pain : M. Delbecq-Picavet, avec un rabais de 16 fr. 75 p. c. ; — Pour le charbon : M. Marchand Auguste, avec un rabais de 36 fr. 05 p. c. ; — Pour les sabots : M. Gallois Narcisse ; petits sabots, 0 fr. 63 la paire ; grands, 0 fr. 93 ; — Pour les cercueils : M. Saintleger Paul : cercueils d'enfants, 8 fr. 05 l'un ; cercueils d'adultes, 14 fr. 05 l'un.

CYSOING

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Samedi matin, un ouvrier agricole, Léon Prévost, originaire d'Hazebrouck, au service de M. Dolet, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois, se dirigeait vers la gendarmerie de Cysoing, afin de porter plainte, disait-il, contre son patron, qui avait exercé des violences sur sa personne. Rue de Saint-Amand, l'ouvrier, pris d'une crise nerveuse, s'affaissa sur la chaussée. Son indisposition passée, il voulut retourner à Sainghin ; mais, route de Bouvines, une crise plus accentuée le terrassa de nouveau. Le garde-champêtre Tournemine, de passage à ce moment, s'empressa auprès du malade, puis, après lui avoir donné les premiers soins, il fit quérir un médecin.

Le malheureux, ayant bu plus que de raison vendredi, dans la journée, était frappé de congestion. M. le docteur Verlaine, de Cysoing, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital. Son état est très grave, sinon désespéré.

MOUCHIN

LA FRAUDE. — Vendredi soir, les préposés des douanes, Victor Baudoux et Emile Cornier, du poste de Pinnard, se trouvant au pavé de Saint-Amand, ont surpris quatre individus chargés de contrebande qu'ils cherchaient à introduire en France. A la vue des douaniers, ils prirent la fuite en abandonnant leurs charges. La marchandise saisie, consistant en 13 kil. 500 de tabac, représente la valeur de 158 fr. 75.

BOURGHELLES

L'INSCRIPTION DE LA CLASSE. — Dimanche a eu lieu l'inscription des jeunes gens de la classe de 1903 sur les tableaux de recensement. Dix conscrits se sont présentés.

TEMPLEUVE

UN INCENDIE s'est déclaré, samedi matin, à la machine à battre les récoltes de M. Auguste Dengremont, entrepreneur de battage. Cette machine fonctionnait chez M. Brame, agriculteur à Mérignies. Les dégâts s'élèvent à 220 francs. Il y a assurance.

AGENDAS DE BUREAUX
pour 1904
EN VENTE à la librairie du *Journal de Roubaix:*

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

WATTRELOS

La contre-expertise de l'installation d'éclairage électrique. — M. Georges Dreyfus, l'ingénieur directeur de la Société d'Eclairage Electrique de Lille, choisi par M. Dassonville, président du Tribunal civil pour la contre-expertise de l'installation d'éclairage de Wattrelos, s'est rendu, jeudi après midi, à la Mairie, où lui ont été remis les documents nécessaires à son étude.

M. Dreyfus a pris connaissance de la mission que le Conseil municipal a entendu lui confier, et a accepté cette mission. L'étude du dossier — plans et devis de l'entreprise — lui demandera, a-t-il déclaré, quelques jours, après quoi il se mettra bien volontiers à la disposition de la sous-commission nommée par le Conseil pour suivre ses expériences.

LA QUESTION DES TRAMWAYS. — Le bureau du groupe des abonnés et titulaires de cartes ouvrières est convoqué pour aujourd'hui dimanche, à 11 heures et demie très précises, chez M. Bienvenu.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. — M. Léon Vanderdelle, conseiller municipal, a envoyé à M. le Préfet du Nord sa démission. La décision de M. Vanderdelle repose, d'après sa lettre, sur des raisons d'ordre personnel.

UN INCENDIE A LA TEINTURERIE FASTENACKELS. — Le feu a détruit samedi matin, une quantité assez considérable de cotons teints dans un des séchoirs de la teinturerie de M. Casimir Fastenackels, au Crétinier. A cinq heures vingt, un ouvrier de l'usine, M. Louis Bossut, aperçut une lueur suspecte, et avec M. Louis Desbouvries, il donna l'alarme.

On ferma hermétiquement le séchoir, dont les portes sont en fer, mais les vitres des fenêtres s'étant fondues sous l'action du feu, les flammes vinrent lécher la salle de la teinturerie elle-même, qui fut très endommagée.

Le séchoir étant chauffé par des conduites de vapeur, on ouvrit les soupapes et l'ardeur du feu diminua. Toutefois, six mille kilos de coton filé et teint avaient flambé.

Ces matières ont une valeur d'environ 15.000 francs. Quant aux dégradations subies par l'immeuble, elles représentent une perte de 10.000 francs. Ces dégâts sont assurés en totalité, à deux compagnies.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et la police. La population du quartier s'est dépensée avec un véritable dévouement à protéger l'établissement de M. Fastenackels. Parmi les personnes qui se sont le plus dévouées, nous citerons M. l'abbé Coqueriaux, curé de Saint-Vincent de Paul ; M. Florimond Lecomte, conseiller municipal, MM. Jules Verdonck, Jules Delcambre, Jules Delfosse, Henri Lagache, Louis Leclercq et Jules Rommens.

A *LA GAULOISE*. — La réunion générale qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche, est remise à un autre jour. Mercredi répétition à l'heure habituelle.

CARTES DE VISITES

La plupart de nos lecteurs ont profité du tarif réduit que le *Journal de Roubaix* établit chaque année à titre de primes.

Nous rappelons à nos clients que toutes les commandes qui seront remises dans nos bureaux à Roubaix et à Tourcoing, ou à nos vendeurs, avant samedi soir, pour la gravure et avant mardi soir pour la typographie, seront livrées pour le 1er janvier.

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une *jolie boîte* contenant:	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes.	1.75
Même boîte (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
Même boîte deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4 »
» » » (gravure)	4.50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

TOURCOING

L'assistance Publique à Tourcoing

En analysant le budget communal pour 1904, nous faisions remarquer que l'assistance publique constituait l'une des lourdes charges budgétaires. Il n'est pas sans intérêt d'en indiquer les principaux éléments. Nous voyons d'abord figurer la subvention aux hospices 275,500 francs, en augmentation de 15,000 sur l'exercice précédent ; la commission a justifié cette augmentation par le renchérissement des objets de consommation et le plus grand nombre d'hospitalisés.

L'assistance à domicile, sous la forme de pensions annuelles aux vieillards, infirmes et incurables indigents, nécessite une somme de 19,080 francs. La subvention au Bureau de Bienfaisance est portée pour 228,000 francs, comme l'année précédente.

Nous passons brièvement sur différentes dépenses comme la part de la ville dans le service d'assistance médicale gratuite 35,500 francs, les pensions d'aliénés indigents 16,000 francs, les enfants assistés 13,000 francs, les secours aux familles indigentes de réservistes, 18,000 fr., pour en arriver aux crèches municipales. Le fonctionnement de chacune de ces crèches coûte à la ville 17,750 fr., et voici de quelle façon se répartit la dépense : 900 fr. à la directrice, 700 fr. à une garde, 2,000 fr. à quatre berceuses, 400 fr. au médecin, 2.250 fr. pour la nourriture du personnel, et 5,500 fr. pour la nourriture et l'entretien des enfants.

En résumé la ville dépense pour l'assistance publique 640,000 fr. en chiffres ronds ; il faut y joindre les dépenses faites par les administrations des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, sur leurs ressources propres, c'est-à-dire défalcation faite des subsides municipaux, c'est d'une part environ 172,000 fr. et de l'autre, 50.000. ; nous arrivons ainsi au chiffre global de 862,000 fr.

Mais il est d'autres semes encore qui ont, chaque année, la même destination, ce sont celles provenant des nombreuses œuvres de bienfaisance privée ; on ne peut, il est vrai, les évaluer puisqu'il n'en est pas fait état, mais elles sont considérables car la générosité est inépuisable ici, et, à ce point de vue, Tourcoing jouit d'un renom bien mérité.

LES CONFÉRENCES DE L'EXTENTION UNIVERSITAIRE. — Mardi prochain, à huit heures et demie, M. le docteur Camelot, professeur à la Faculté catholique de médecine, donnera, dans la salle des fêtes de l'Institution du Sacré-Cœur, une conférence sur « les fonctions du cœur ».

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort à l'âge de 74 ans, de Mme Antoine Duhamel, née Adelaïde Boët. Les funérailles auront lieu mardi prochain, 29 décembre, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Christophe. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Winoc-Chocqueel, 94.

UNE TENTATIVE DE VOL AU BLANC-SEAU. — Nous avons relaté hier le vol commis vendredi matin chez M. Capelle, suisse de l'église Saint-Eloi. Les auteurs de ce vol ont été vus quelques instants avant, rue de Mouvaux. Ils ont tenté de pénétrer chez Mlle Florin, habitant au numéro 111 de cette rue. Mais Mlle Florin, ayant entendu du bruit, frappa à sa fenêtre, mettant ainsi les malfaiteurs en fuite.

UN FEU DE CAVE. — *Le casque respiratoire.* — Samedi, vers midi et demi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de l'immeuble habité par M. René Lorthiois, rue de Dunkerque 203. Un tas de fagots déposés à proximité du calorifère s'est enflammé produisant une fumée intense. Le jardinier, M. Cyrille Descamps, a donné l'alarme. Les pompiers se sont rendus rue de Dunkerque avec leur matériel. Un pompier, coiffé du « casque respiratoire », est descendu dans la cave et a pu, au moyen d'une seule lance éteindre le feu. Les dégâts occasionnés tant dans la cave qu'aux étages supérieurs, aux peintures et aux tapisseries, sont évalués à 5,000 francs et couverts par des assurances.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Réquillart et Guénot, une bacleuse, Elisa Vandebeury, âgée de 20 ans, a été blessée à l'annulaire gauche. Quinze jours de repos. Docteur Defossez. — Georges Desurmont, âgé de 33 ans, domestique chez M. Lahousse-Duthoit, a eu la main droite prise sous une pièce de bois. Plaie contuse du poignet. Un mois de repos. Docteur Vienne. — A la filature Dassonville-Dubar, Adolphe Libbrecht, âgé de 39 ans, chef batteur, a été contusionné aux reins par la chute d'une balle de coton. Quinze jours de repos. Docteur Bernard. — Un garçon de la brasserie Liagre-Varasse, Jules Ghesquières, âgé de 36 ans, a été contusionné à la main gauche par la chute d'un fût. Huit jours de repos. Docteur Vanneufville. — Un colleur de la maison Irdler et Ce, Antoine Vandesteene, 16 ans ½, a été coupé au médius et à l'annulaire droits. Dix jours de repos. Docteur Cuisset.

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRÊT émanant du parquet d'Amiens, le service de la sûreté a arrêté samedi matin, Edouard Toupart, âgé de 30 ans, inculpé de vol. Il a été transféré à Lille dans la journée.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Marée, 150 k. ; huîtres, 3,800 ; oranges, 60 k. ; fromage, 60 k. ; ails, 40 k. ; beurre, 30 k.

CONTRAVENTIONS à Louis G..., 39 ans, plafonneur, et Carlos L..., 48 ans, cabaretier, pour divagation de chiens ; contre Rosalie V..., 41 ans, pour tapage injurieux et nocturne.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée, six hommes, six femmes et 15 enfants de nationalité étrangère, sont venus se fixer, à Tourcoing. Par contre, dix hommes, dix femmes et cinq enfants également étrangers, ont quitté notre ville.

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées, HENRI DAEL FILS, rue Nationale, 89. 38034

12 portraits soignés 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

MOUVAUX

L'ARBRE DE NOEL A L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — On nous communique :

« *Section de la Forgette*, dimanche 27, à quatre heures précises du soir. Distribution d'effets d'habillement pour tous les enfants âgés de moins de 13 ans. A 5 heures, concert. A 8 heures, grande tombola pour tous les membres présents. La commission remercie les généreux donateurs de cette belle œuvre de bienfaisance. Réunion du groupe du Centre aujourd'hui dimanche, à la Belle-Vue. »

HALLUIN

ENFANT TROUVÉE. — Une jeune fille, Mlle Angèle Tyson, demeurant rue Haute, a déclaré samedi soir, à la police, que ses parents avaient recueilli une petite fille de deux ans environ, qu'elle avait rencontrée errant dans la rue de Linselles. L'enfant est vêtue d'une robe bleue ; elle porte un mouchoir de laine noir autour du cou, est coiffée d'un bonnet en laine violet et chaussée de bottines. La pauvre petite n'a pu fournir aucun renseignement sur son identité.

BONDUES

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise chez M. Alphonse Tiberghien, cabaretier à *l'Ancienne Epée royale*, hameau du Mont. Des malfaiteurs après avoir escaladé une palissade dans la cour de Mme veuve Vrielinck, sont entrés vers neuf heures et demie du soir dans celle de M. Tiberghien. Au moyen d'un ciseau à froid qu'on a retrouvé sur les lieux, ils ont tenté de fracturer la porte du poulailler, mais, dérangés sans doute dans leur tentative, ils ont dû prendre la fuite. En escaladant la palissade, l'un des voleurs y a été accroché, à en juger par un fragment d'étoffe de pantalon resté adhérent à un clou.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES. — Dimanche 27 décembre, à 4 heures et demie précises, une soirée récréative sera donnée à l'école à l'occasion de la Noël. M. Barbenson fera une conférence sur « la lutte de la première République contre l'Europe coalisée, en insistant particulièrement sur la bataille de Tourcoing. »

A l'issue de la séance, des coquilles seront offertes à toutes les élèves et des secours accordés aux enfants des familles nécessiteuses.

LINSELLES

UNE ARRESTATION POUR ESCROQUERIE. — Samedi, vers trois heures du soir, le garde-champêtre Dupont était prévenu que deux individus étrangers à la localité, se présentaient dans certaines maisons, munis d'une feuille de souscription revêtue de fausses signatures. Cette souscription était faite soi-disant pour les ouvriers sans travail de *l'Union Sociale et Patriotique de Tourcoing et de ses cantons*. Le garde se mit aussitôt à leur recherche et parvint à en arrêter un sur la route de Bondues. Il s'appelle Henri Libbrecht, demeurant à Tourcoing, rue du Dahomey, 82, et est âgé de 34 ans. On possède l'état-civil de celui qui a réussi à prendre la fuite. La gendarmerie d'Halluin conduira Libbrecht au Parquet de Lille.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

TOUJOURS LA QUESTION DES BRASSEURS. — On vient de distribuer une circulaire signée de MM. L. Froidure et Eug. de Wulf. Comme cette circulaire contient des attaques personnelles contre M. Ducarin, nous ne pouvons pas la reproduire en son entier. Nous n'en extrairons donc que le passage suivant : « Armentières reçoit de ses brasseurs 76.400 francs, défalcation faite du coût de l'exercice soit 2 fr. 65 par habitant. Comines reçoit de ses brasseurs 20.000 fr., soit 2,50 par habitant. La somme de 34.137 fr. qu'Armentières perçoit en plus est le produit d'une consommation étrangère : conséquence d'une population flottante : Collèges, asile, pensionnats, etc. »

LES FUNÉRAILLES de M. Louis Teuber, retraité et décoré de la médaille militaire, ont eu lieu, samedi matin, à neuf heures, en l'église paroissiale, au milieu d'une nombreuse assistance. M. Teuber, chef de bataillon au 45e régiment d'infanterie, frère du défunt, conduisait le deuil. Des délégations de la société philharmonique, de la douane, des sapeurs pompiers, dont une partie en armes, et tous les décorés de la ville suivaient le convoi. La cérémonie s'est terminée vers dix heures.

WERVICQ-SUD

LES CONTRIBUABLES ci-après désignés, sont, par arrêté préfectoral, nommés commissaires-répartiteurs des contributions directes pour l'année 1904 : MM. Léon Saint-Léger ; Henri Odoux et Henri Olivier. Suppléants : Emile Loridan ; Henri Duhamel et Louis Billiard. Non-résidents : MM. Charles Catteau, Hennion, notaire ; Vincent Cousin et Victor Hassebroucq, domiciliés à Comines.

WARNETON-SUD

UN VOL. — Trois planches de roulage, estimées cinq francs, ont été volées à M. Victor Delporte, cultivateur à Warneton-Sud, qui a porté plainte à la gendarmerie de Quesnoy. On connaît le coupable qui s'est réfugié, croit-on, en Belgique.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ
Agent dépositaire : O. Pérussy, 49, rue d'Italie, Roubaix, 3421

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

La polémique entre le *Progrès* et le *Réveil* continue plus violente que jamais. Les radicaux ayant réussi à imposer leur candidat, estiment qu'au congrès, tout s'est passé selon les conventions prévues ; les socialistes ministériels, au contraire, crient à la trahison, à l'indiscipline. D'après ces derniers, le vote du congrès serait entaché de nullité et le véritable élu serait M. Debierre.

Le *Progrès du Nord*, sous la signature de M. Georges Robert, — qui posa, on le sait, sa candidature — s'en prend plus particulièrement à M. Delesalle qu'on accuse, dans le clan radical, de chercher à rompre à Lille l'alliance des divers partis du « Bloc » :

Notre « grand diviseur » s'en donne à cœur joie. Il est dans son élément ; il se démène ; il s'évertue. Allons, républicains, radicaux, radicaux-socialistes, divisez-vous, disputez-vous, déchirez-vous. Notre grand diviseur est là qui vous excite et vous contemple. C'est son bonheur, à cet homme, d'attiser les ressentiments, de porter partout le brandon de la discorde.

Nous sommes en pleine période électorale, à quinze jours à peine du scrutin : les réactionnaires ont pris position depuis déjà plusieurs semaines. Ils mènent activement la campagne. Croyez-vous que le *Réveil du Nord* songe à les combattre ? Allons donc ! Vous pouvez le lire : vous n'y trouverez pas un mot contre M. Emile Scrive. C'est contre les républicains, contre M. Trouboursdeaux, contre moi-même, qu'il dirige toutes ses attaques haineuses et perfides.

Il paraît que nous avons manqué à la discipline en ne nous désistant pas en faveur du candidat qui, au premier tour, avait réuni le plus grand nombre de voix.

La discipline ! c'est bien à M. Delesalle de nous donner des leçons à cet égard. Ne se rappelle-t-il plus comment, étant candidat au Conseil général dans le canton Nord de Lille, entre MM. Rigaut et Emile Scrive, il se retira purement et simplement, continua, dans le *Réveil*, à attaquer le candidat républicain, et fit ainsi passer le candidat clérical ?

M. Emile Scrive lui doit son siège au Conseil général, et, si l'on pouvait pénétrer jusqu'au fond des intimes pensées de notre grand diviseur, je ne serais pas autrement étonné qu'on y trouvât le secret désir de voir ce réactionnaire décrocher le fauteuil sénatorial.

Cela transpire, depuis quinze jours, à travers toutes ses polémiques.

De son côté le *Réveil* s'exprime comme suit :

Mais que nous reproche donc M. Georges Robert ?

— D'avoir prétendu que, dans son discours, au Congrès, il avait déclaré qu'au nom de l'abnégation et de la discipline, il se désisterait pour le candidat le plus favorisé au premier tour et de lui avoir reproché de ne s'être pas retiré en faveur de M. Debierre....

Ici, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Quand notre rédacteur se présenta pour assister au Congrès, il fut poliment éconduit par M. Soulfort lui-même.

M. Auguste Potié, sénateur, intervint ensuite, mais en vain, pour obtenir l'admission de notre collaborateur qui ne put pénétrer dans la salle du Congrès, que *tout à la fin de la délibération* et fut, par conséquent, obligé de prendre les renseignements que nous avons publiés auprès des congressistes qu'il rencontra.

Or, ces renseignements nous furent confirmés devant témoins, par MM. Defontaine, Debierre, Cliquennois-Paque, Mourmant, Vasseur, Dufour, et d'autres, aussitôt après le Congrès.

M. Robert contestera-t-il la valeur de ces témoignages ?

Il le peut d'autant moins qu'il s'est de lui-même « enferré » dans son article du *Progrès du Nord* antidaté de vendredi et publié jeudi matin, à Lille.

Nous avons reproduit hier, les passages essentiels de cet article, et établi, trop clairement pour avoir à y revenir, que M. Robert n'avait parlé d' « abnégation » qu'à l'adresse de M. Debierre et qu'il n'avait préconisé la « discipline » qu'au profit exclusif de M. Trouboursdeaux, — sans cependant citer ni M. Debierre, ni M. Trouboursdeaux, puisqu'il posait lui-même sa candidature.

Mais pourquoi M. Robert a-t-il attendu le second tour de scrutin pour s'élever contre M. Debierre ?

Pourquoi, après avoir invoqué l'abnégation, ne s'est-il pas tourné vers M. Debierre qui venait de faire acte de candidat, et ne lui a-t-il pas dit crûment qu'il était un candidat sénatorial impossible ?

Cette attitude aurait été brutale, mais nette. On l'aurait comprise, sinon admise.

Au lieu de cela, M. Robert, candidat infériorisé au premier tour, se dresse au moment où déjà l'on procédait au second tour, et, c'est à ce moment-là, seulement, qu'il oppose à M. Debierre, plus favorisé que lui-même et M. Trouboursdeaux, un « veto » menaçant, — tel ce cardinal autrichien qui, au dernier Conclave, empêcha, en agitant les foudres de son empereur, l'élection de M. Rampolla, — et tant il est vrai que les hommes et les milieux les plus distincts en apparence, ont de mystérieuses liaisons !...

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces frères ennemis sauront au moment voulu oublier leurs querelles et tourner leurs armes contre nous. Ils feront tous les sacrifices nécessaires pour satisfaire leur haine commune de la République libérale et indépendante.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

LES TOMBOLAS. — Voici les numéros gagnants du *Cercle philanthropique de Lille :*

6	139	798	856	1.077	1.217	1.418
1.695	1.904	1.923	2.172	2.580	2.821	3.386
3.502	3.606	3.819	3.830	4.151	4.358	4.434
4.794	5.506	5.548	5.626	6.104	6.312	7.344
8.111	8.821	9.037	9.410	9.541	9.645	9.734
9.925	9.932	10.030	10.318	10.322	10.538	10.738
10.908	10.957	11.277	11.405	11.421	11.717	11.732
12.013	12.040	12.216	12.248	12.414	12.436	12.545
12.974	13.003	13.020	13.509	13.551	13.801	14.030
14.096	14.115	14.136	14.242	14.426	14.488	14.531
14.834	15.240	17.214	17.406	17.515	17.902	17.939
18.207	18.311	19.243	19.310	20.002	20.049	20.116
20.443	20.445	20.546	20.676	20.680	20.697	20.735
20.801	21.163	21.176	21.234	21.578	22.017	22.172
22.649	22.830	22.836	22.949	23.016	23.073	23.145
24.215	24.935	24.472	24.527	24.572	24.708	25.047
25.710	26.441	26.625	27.720	29.717	29.931	30.018
30.028	30.840	30.927	31.024	31.218	31.310	31.360
31.695	32.095	32.252	32.638	33.141	33.480	33.482
33.497	33.587	33.658	34.649	34.721	34.830	34.839
34.919	35.815	36.715	37.012	37.112	37.725	38.209
38.214	38.222	38.920	39.022	39.714	39.914	40.493

Nous donnerons la suite dans notre prochain numéro.

ODYSSÉE D'UN JEUNE BRUXELLOIS. — Vendredi soir, vers onze heures et demie, un jeune homme de 16 ans venait se constituer prisonnier à la mairie. Il déclara à M. Cordier, commissaire de service, qu'il s'appelait Fernand Godsteel et était recherché par la police

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1903 N° 203

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

Un peu après son arrivée, Robert prit Daniel à part et lui adressa cette requête :

— Vous plaira-t-il, mon cher ami, d'accorder à Mme Vernière et à moi quelques instants d'entretien particulier ?

— Je suis tout à vous, vous n'en doutez pas, — répondit le magistrat un peu surpris, — je vais monter dans mon cabinet de travail où je me tiendrai à votre disposition...

— Et où nous irons vous rejoindre dans cinq minutes...

Robert alla trouver sa femme qui causait avec Philippe.

— Ma chère Amélie, — lui dit-il, — je viens de nous ménager une causerie avec M. Savanne... — Nous avons à lui parler du projet de mariage qui intéresse si vivement l'avenir de Philippe... — Notre ami nous attend.., — Venez...

— Je vous suis, Robert, — répliqua Mme Vernière rayonnante, car elle croyait entrevoir le prochain bonheur de son fils.

Et, se penchant vers le jeune homme, très ému, elle l'embrassa en murmurant à son oreille :

— Ta cause est en bonnes mains, cher enfant... Espère !

Puis le mari et la femme allèrent trouver Daniel.

Le magistrat les attendait avec curiosité, car il ne pouvait deviner le motif de l'entretien particulier que Robert avait sollicité de lui, et auquel Amélie devait assister.

Il était bien loin de supposer que cet entretien allait jeter le plus grand trouble dans son esprit.

— Avez-vous donc à me parler d'une chose grave, mes amis, comme vos physionomies sérieuses semblent l'indiquer ? — demanda-t-il après avoir fait asseoir Mme Vernière.

— Très grave, en effet, cher monsieur Savanne, — répondit Robert en s'asseyant à son tour, — mais qui, je l'espère, recevra de vous une complète approbation...

— Vous ne doutez point de l'intérêt avec lequel je vais vous entendre... — fit Daniel.

Le fratricide reprit :

— Depuis quelques jours déjà je voulais vous parler, mais j'ai été tellement surmené, ces temps derniers, par des occupations que vous connaissez, qu'il m'a été impossible de venir ici...

« Il est question d'un projet, d'un grand projet, conçu par Mme Vernière et moi, et aujourd'hui, libre enfin, je ne veux pas tarder une heure de plus à vous le faire connaître...

— De quoi s'agit-il ?

— D'Aline, ma nièce.

M. Savanne ne comprenait pas encore.

Robert poursuivit :

— Vous savez quelle situation — suivant en cela les bons conseils que vous avez bien voulu nous donner — nous avons faite auprès de nous à la fille de mon pauvre frère.

— Situation brillante ! — interrompit Daniel. — Cette association inespérée rend à la chère enfant sa fortune perdue... — En vous elle a retrouvé une famille... Mme Vernière est devenue pour elle une véritable mère...

— C'est l'affection toute maternelle qu'elle éprouve pour Aline qui la pousse à se joindre à moi. — Certes, la position de ma bien-aimée nièce ne laisse rien à désirer... — Les bénéfices donnés dès à présent par notre association assurent largement son avenir, nous sommes heureux de le constater... Mais notre satisfaction n'est pas complète...

— Que lui manque-t-il ?

— Il m'est pénible de savoir qu'à propos d'elle je suis traité d'exploiteur...

Daniel fit un geste de stupeur.

— Exploiteur !... vous ! — s'écria-t-il. — Quelle est cette folie ! — Vous rêvez !

— Malheureusement non ! — Le monde est méchant ! — Il jalouse le succès, et il parle !...

— Que peut-il dire ? Que dit-il ?

— Ceci : — Que j'ai été bien heureux de trouver une maison dont la juste renommée avait été faite par mon frère, et que, sans la fille de mon frère, sans Aline à laquelle chacun s'intéressait, je n'aurais eu l'appui de personne...

Daniel haussa les épaules...

— Mais c'est insensé ! — fit-il — insensé et ridicule, puisque tous les capitaux nécessaires pour réédifier l'usine ont été apportés par Mme Vernière, dont l'admirable générosité a constitué la part de votre nièce avec un tiers de ces capitaux !

— Absurde et insensé, soit ! Mais cela se dit...

— Que vous importe ?

— Cela m'irrite... Cela m'offense...

— Il n'existe aucun moyen de fermer la bouche aux méchants et envieux.

— Il en existe un...

— Lequel ?

— C'est bien simple ! — Pour contraindre au silence les bavards malfaisants, il suffira de marier Philippe de Nayle, mon beau-fils, à la fille de mon frère...

Daniel ne s'attendait pas à cette conclusion.

Il tressaillit et devint un peu pâle.

Robert continua :

— Vous avez presque servi de père à ma nièce, puisque Richard, resté veuf et absorbé par ses grands travaux, ne pouvait s'occuper de la pauvre enfant... — Il était donc bien juste qu'avant la réunion du conseil de famille vous ayez connaissance de notre désir de voir Aline devenir comtesse de Nayle...

Après un moment de silence, Daniel répondit d'une voix émue :

— Je vous remercie de votre confiance... — Je suis touché de la démarche que vous faites auprès de moi... Elle me prouve toute votre amitié... — Devenir comtesse de Nayle, en épousant un charmant jeune homme, qui sera possesseur, un jour, d'une grande fortune, c'est un rêve à contenter les plus ambitieuses, et je suis convaincu que ce rêve la pauvre Aline ne l'a pas fait. — Puisque vous voulez bien me consulter au sujet de vos projets, permettez-moi de vous faire observer, mes chers amis, comme le ferait sans aucun doute le conseil de famille, que Philippe de Nayle est bien jeune pour prendre femme... — Songez donc qu'il n'a pas vingt ans et qu'Aline n'en a que dix-huit.

— Les exemples de mariages accomplis dans de semblables conditions sont innombrables... — répliqua vivement Robert.

— A vingt ans, Philippe a toutes les qualités sérieuses d'un homme fait ! — appuya Mme Vernière.

— Il en a le calme, il en a la raison, il en a l'amour du travail, c'est vrai — dit M. Savanne — Mais il ne connaît rien de la vie...

Amélie reprit :

— Ne serai-je pas là, moi, pour veiller sur eux et pour assurer le bonheur de ce jeune ménage ?...

— Certes, madame, vous avez un cœur admirable, un vrai cœur de mère ; une sollicitude que rien ne saurait lasser, mais dans les mariages de ce genre, combien souvent ne voit-on pas la désillusion arriver trop vite, accompagnée de la lassitude... — Et puis il faudrait avant tout savoir si les jeunes gens se plaisent et s'ils seraient heureux de s'unir...

— Philippe aime Aline ! — s'écria Mme Vernière. — Son rêve d'avenir est en elle tout entier !...

— Il vous l'a dit ?

— Cent fois, et avec quelle ardeur !

— Mais, Aline, l'avez-vous consultée ?

— Non... — Et nous n'aurions pas cru pouvoir et devoir le faire avant de vous avoir mis au courant de nos désirs...

— Alors vous ne connaissez rien de l'état de son cœur ?...

— C'est vrai ; mais en supposant qu'elle ne l'ait point encore donné à Philippe, pourquoi repousserait-elle une union qui ferait la joie de tous ?...

— Excepté la sienne, peut-être... — dit Daniel.

Robert et Amélie tressaillirent.

— Pourquoi cette supposition ? — demanda Mme Vernière avec un commencement d'inquiétude. — Est-elle purement gratuite, ou se base-t-elle sur quelque chose ?

— Chère madame, je vous dois un aveu... un aveu que je ne saurais retarder plus longtemps...

Amélie et son mari échangèrent un regard rapide...

Leur inquiétude grandissait.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.